



Saint-Étienne Métropole et le Parc naturel régional du Pilat sont engagés ensemble dans une démarche de « Territoire à Énergie Positive » visant à diviser par deux les consommations d'énergie et à multiplier par 6 la production d'énergie renouvelable locale à l'horizon 2050. Le fonds chaleur territorial est l'un des outils concrets, mis en place pour atteindre ces objectifs.

Confié à Saint-Étienne Métropole par l'Ademe, en partenariat avec le Parc du Pilat, ce fonds permet de réduire l'impact des territoires sur le climat et de s'affranchir de la fluctuation du coût des énergies fossiles. Il a également pour but de massifier les installations de production de chaleur renouvelable et le développement des réseaux de chaleur.

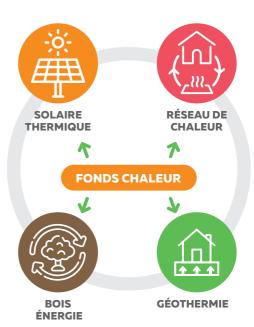
QU'EST-CE QUE LE FONDS CHALEUR TERRITORIAL?



Un outil essentiel pour atteindre 32% d'énergie renouvelable en 2030 et réduire la facture énergétique et les émissions de CO².

Le fonds chaleur territorial facilite l'émergence des projets et accompagne les porteurs de projets dans leur réflexion et leur prise de décisions, en participant au financement des études et des travaux.

Ce fonds apporte des aides aux **associations**, **entreprises et collectivités** qui ont un projet de rénovation ou d'installation d'une production de chauffage ou d'eau chaude sanitaire. Elles peuvent ainsi choisir un système plus performant et respectueux de l'environnement *via* les énergies issues de ressources naturelles, renouvelables et locales.



QUELS SONT LES AVANTAGES DES ÉNERGIES RENOUVELABLES?

- Des prix de combustibles **stables**, favorisant le développement de l'emploi local,
- Une baisse des factures énergétiques de 10 % à 40 %,
- Des aides permettant un coût final moins important qu'une installation au fioul, électrique ou au gaz,
- Des technologies fiables et respectueuses de l'environnement,
- Des ressources inépuisables,
- Des énergies neutres en carbone pour limiter le dérèglement climatique.





LE SOLAIRE THERMIQUE UNE RESSOURCE GRATUITE, INÉPUISABLE ET ZÉRO ÉMISSION

L'énergie du soleil est récupérée grâce à des capteurs dans lesquels circule un fluide qui transporte cette chaleur jusqu'à un ballon d'eau chaude.

POUR QUELLE UTILISATION?

Le solaire thermique est particulièrement recommandé pour :

- Les usages importants de chaleur à basse température,
- La production d'eau chaude sanitaire (logements collectifs, hôtels, restauration),
- Les process industriels et les bâtiments agricoles consommant de la chaleur ou de l'eau chaude.

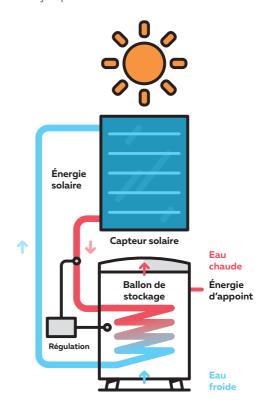
MONTANT DE L'AIDE:

Saint-Étienne Métropole vous accompagne pour toute installation solaire, d'une productivité minimum de 400 kWh utile/m²/an.

L'aide couvrira de 30 % à 50 % du coût de l'installation, cumulable avec d'autres dispositifs.

Attention!

Cela ne concerne pas les installations de panneaux photovoltaïques.

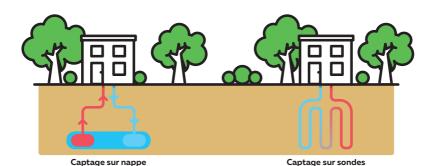






LA GÉOTHERMIE UNE RESSOURCE STABLE ET UNE TECHNOLOGIE POLYVALENTE

La géothermie consiste à exploiter la chaleur du sous-sol, pour chauffer et rafraîchir un bâtiment, ou encore produire de l'eau chaude sanitaire. L'énergie géothermique de surface est captée majoritairement grâce à des sondes géothermiques verticales (sans échange d'eau) ou des captages sur nappe (pompage et rejet d'eau dans le sol).



POUR QUELLE UTILISATION?

La géothermie de surface est adaptée :

- Aux usages de chaleur pour du chauffage de bâtiments et de l'eau chaude sanitaire,
- Aux bâtiments pouvant avoir un besoin de rafraîchissement (bâtiments tertiaires et publics, EHPAD, salles de spectacle...).

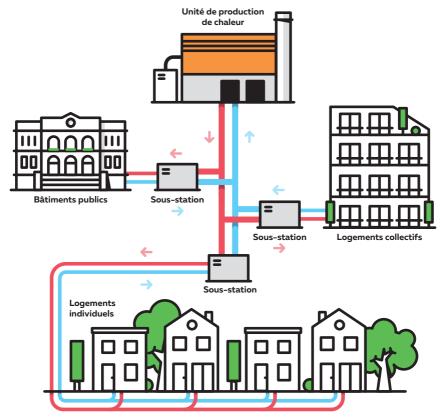
MONTANT DE L'AIDE:

Saint-Étienne Métropole vous accompagne pour toute installation avec pompe à chaleur électrique ou à absorption gaz, sur nappe, sur champ de sondes, ou sur eaux usées. L'aide couvrira de 30 % à 50 % du coût d'installation, cumulable avec d'autres dispositifs.



LE RÉSEAU DE CHALEUR UN OUTIL D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Un réseau de chaleur est constitué de une à plusieurs centrale(s) de production d'énergies, un réseau de distribution avec un ensemble de canalisations aller et retour, des sous-stations appelées « points de livraison », où le transfert d'énergies est réalisé vers le réseau de l'abonné.



Réseau de distribution

POUR QUELLE UTILISATION?

Un réseau de chaleur constitue un moyen efficace de mobiliser massivement des sources de chaleur renouvelables.

Il s'adapte particulièrement aux sites comportant plusieurs bâtiments ayant des besoins en chaleur.

MONTANT DE L'AIDE:

Saint-Étienne Métropole vous accompagne pour toute création ou extension de réseau de chaleur avec une densité thermique supérieure ou égale à 1 MWh/ml/an, utilisant + de 65 % d'énergie renouvelable et de récupération, avec un rendement supérieur ou égal à 85 %.

Aide forfaitaire de 70 % à 95 % du coût du mètre linéaire de réseau.



Le bois énergie est une solution adaptable à tout type de bâtiment et réseau. Le combustible se présente sous la forme de plaquettes (bois déchiqueté) ou de granulés (sciure compressée); il est stocké dans un silo étanche et un système d'aspiration permet d'alimenter le foyer de la chaudière selon ses besoins.



POUR QUELLE UTILISATION?

Les chaufferies bois sont adaptées à tous les niveaux de températures (production d'eau chaude, comme de vapeur) et peuvent être installées pour tous les projets de chaufferie dédiée à un bâtiment ou réseau de chaleur (logements en habitat collectif, hôtels, exploitations agricoles, piscines...).

MONTANT DE L'AIDE:

Saint-Étienne Métropole vous accompagne pour toute installation de chaudière bois (granulés, plaquettes, bûches), labellisée flamme verte 7 étoiles ou équivalent. L'aide du fonds chaleur, couplée à des aides de la Région et du Département, peuvent permettre de financer jusqu'à 65 % du coût d'installation.

ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES VOUS ÊTES INTÉRESSÉES PAR UNE SOLUTION DE CHAUFFAGE RENOUVELABLE ET VERTUEUSE ?

Bénéficiez gratuitement d'un accompagnement administratif, technique et financier!

Un minimum de démarches administratives,

☑ Un accompagnement personnalisé tout au long de votre projet,

☑ Des études techniques gratuites ou financées à 70% si spécifiques,

☑ Validation des choix techniques proposés par vos prestataires,

Montage de dossier d'aides financières,

Recherche de cofinancements.

TYPE D'INSTALLATIONS	PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (MWH ENR / AN)	MONTANT ESTIMÉ DE L'AIDE FORFAITAIRE AUX TRAVAUX
Chaufferie (collective ou industrielle) granulés avec réseau de chaleur de 50 m	150	Collectif : 56 000 € Industrie : 44 000 €
Chaufferie (collective ou industrielle) bois déchiqueté sans réseau de chaleur	100	Collectif : 26 000 € Industrie : 18 000 €
Installation de 15 m² de panneaux solaires thermiques (production minimale de 400 kWh/m²/an)	6	5 400 €
Installation d'une pompe à chaleur sur champ de sondes géothermiques	90	72 000 €

QUELLES AIDES?



AIDE À LA DÉCISION

Des études réalisées par Saint-Étienne Métropole ou financées à 70%

Études de faisabilité, test de réponse thermique, forage de reconnaissance et assistance à maîtrise d'ouvrage.



AIDE À L'INVESTISSEMENT

Jusqu'à 65 % d'aides aux travaux

En fonction de la production de chaleur de l'installation.

AUPRÈS DE QUI VOUS RENSEIGNER?

WILFRID GÉROSSIER

Chargé de missions énergies renouvelables Saint-Étienne Métropole

wilfrid.gerossier@saint-etienne-metropole.fr 06 37 62 63 83

VÉRONIQUE LALLÉE

Chargée de missions énergies renouvelables Saint-Étienne Métropole et Parc naturel régional du Pilat

veronique.lallee@saint-etienne-metropole.fr 06 15 36 83 37

En partenariat:















Conception et réalisation : Direction de la Communication et du Marketing territorial de Saint-Étienne Métropole. Photo retouchée. Adobe stock. Achevé d'imprimer novembre 2021. Ne pas jeter sur la voie publique.



